



- Formule que doivent remplir les corporations pour calculer l'impôt des parties IV.1 et VI.1 à payer pour les années d'imposition 1988 et suivantes.
- Les parties, articles et paragraphes mentionnés dans la formule sont des parties, articles et paragraphes de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- Un exemplaire, dûment rempli, de la présente formule doit accompagner la déclaration de revenus de chaque corporation pour chaque année où il y a un impôt à payer en vertu de la partie IV.1 ou de la partie VI.1 ou de ces deux parties.
- Les corporations ayant un établissement stable dans plus d'une juridiction qui n'ont pas de revenu imposable et qui ont un impôt à payer en vertu de la partie IV.1 ou de la partie VI.1 DOIVENT remplir les colonnes (B) et (D) de la Partie I de la formule T2S-TC.

Raison sociale de la corporation	Numéro de compte						Fin de l'année d'imposition		
							Jour	Mois	Année
									1 9

PARTIE I

Calcul de l'impôt de la partie IV.1 (ne s'applique pas aux dividendes reçus de corporations privées et d'intermédiaires financiers constitués en sociétés)

Dividendes imposables (autres que des dividendes exclus, selon l'article 187.1 et les paragraphes 191(4) et 191(5)) reçus pendant l'année sur des actions privilégiées imposables (autres que des actions privilégiées à court terme et des actions d'une catégorie visée par un choix fait en vertu du paragraphe 191.2(1)) _____

Dividendes imposables (autres que des dividendes exclus) reçus pendant l'année par une institution financière véritable sur des actions particulières à une institution financière (article 187.3) (voir la définition de «action particulière à une institution financière» au paragraphe 248(1)) _____

Total des dividendes assujettis à l'impôt de la partie IV.1 x 10 % = _____ (A)

Total des dividendes assujettis à l'impôt de la partie IV.1 ainsi qu'à l'impôt de la partie IV x 10 % = _____ (B)

INSCRIVEZ LE MONTANT (A) À LA LIGNE 132 DE VOTRE DÉCLARATION T2
 INSCRIVEZ LE MONTANT (B) À LA LIGNE 418 DE LA SECTION DE L'IMPÔT DE LA PARTIE IV DE LA DÉCLARATION T2
 REMARQUE : L'impôt exigible de la partie IV.1 doit être payé au plus tard le dernier jour du deuxième mois suivant la fin de l'année d'imposition.

PARTIE II

Calcul de l'impôt de la partie VI.1 (paragraphe 191.1(1)) (faites le calcul de l'exemption pour dividendes dans la Partie III, qui se trouve au verso de la présente formule)

(i) Dividendes imposables (autres que des dividendes exclus, selon le paragraphe 191(1)) versés pendant l'année sur des actions privilégiées à court terme qui sont imposables (a)

Moins : Exemption pour dividendes (paragraphe 191.1(2)) (remplissez la Partie III au verso) (b) _____ (C)

Montant (C) x 66 2/3 % (D)

(ii) Dividendes imposables (autres que des dividendes exclus) versés pendant l'année et après 1987 sur des actions privilégiées imposables (autres que des actions privilégiées à court terme) de toutes les catégories visées par un choix fait en vertu du paragraphe 191.2(1) (formule T769) (c)

Moins : Excédent de (b) sur (a) (ci-dessus) (d) (E)

Montant (E) x 40 % (F)

(iii) Dividendes imposables (autres que des dividendes exclus) versés pendant l'année sur des actions privilégiées imposables (autres que des actions privilégiées à court terme) non visées par un choix fait en vertu du paragraphe 191.2(1) (e)

Moins : Excédent de (d) sur (c) (ci-dessus) (f) (G)

Montant (G) x 25 % (H)

(iv) À remplir lorsqu'un accord a été conclu en vertu du paragraphe 191.3 selon lequel une corporation accepte de payer la totalité ou une partie de l'impôt de la partie VI.1 par ailleurs payable par une corporation liée pour l'année (remplissez et produisez la formule T770)

Impôt de la partie VI.1 transféré d'une corporation liée (I)

Impôt de la partie VI.1 transféré à une corporation liée (J)

Total de l'impôt de la partie VI.1 à payer - Total de (D), (F), (H) et (I), moins (J) (K)

INSCRIVEZ LE MONTANT (K) À LA LIGNE 133 DE LA DÉCLARATION T2
 Remarque : L'impôt de la partie VI.1 à payer a les mêmes dates d'échéance que l'impôt de la partie I, ainsi que les mêmes modalités de versement.

PART III

Calculation of Dividend Allowance

For taxation years less than 51 weeks, the Dividend Allowance must be prorated by the number of days in the taxation year over 365. A special rule is provided for in subsection 191.1(6) where the corporation has two or more taxation years ending in the same calendar year.

Basic Dividend Allowance \$500,000.00
 Less: Taxable dividends (other than Excluded Dividends) in excess of \$1,000,000 paid in the immediately preceding calendar year on taxable preferred shares or shares that would be taxable preferred shares if they were issued after June 18, 1987 and were not grandfathered shares per subsection 191.1(2) _____ (M)
 Dividend Allowance _____ (N)

Associated Corporations

If a corporation is associated with one or more corporations, the Total Dividend Allowance is to be allocated among associated corporations, per subsection 191.1(3), as indicated below. The excess over \$1,000,000.00 (referred to above) includes non-excluded dividends paid on taxable preferred shares in the preceding calendar year by *all* associated corporations (subsection 191.1(4)).

An agreement is required to be filed by each corporation in the group which has paid taxable dividends on taxable preferred shares in the year. If the agreement is not filed within 30 days after written notification that such an agreement is required, the allocation of the Total Dividend Allowance for the year will be determined by the Minister.

Allocation of Total Dividend Allowance

NAMES OF CORPORATIONS (PRINT) Please List:	ACCOUNT NUMBERS - Please List:	ALLOCATION OF TOTAL DIVIDEND ALLOWANCE
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
_____	_____	\$ _____
Total (must not exceed the amount on line (N) above)		\$ _____

If additional space is required, please attach separate list.

AGREEMENT

It is hereby agreed that the Total Dividend Allowance is to be allocated as shown above for the taxation year 19 _____

NAME OF CORPORATION	SIGNATURE OF AUTHORIZED OFFICER	POSITION OR OFFICE	DATE